

**Séance en date du lundi 17 avril 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le lundi 17 avril, à 12h00, le comité syndicat du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, dûment convoqué le 11 avril 2023, s'est assemblé en l'hôtel d'agglomération de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, sis à Évry-Courcouronnes, sous la présidence de son président, M. Michel BISSON.

**Étaient présents**

Nombre de membres  
composant le comité  
syndical :

8

*Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart*

MM. Michel BISSON, Jacky BORTOLI, titulaires ;

Nombre de délégués  
présents ou  
représentés lors de la  
séance :

*Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine*

M. François DUROVRAY, titulaire ;

*Représentant l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre*

M. Pierre BELL-LLOCH, titulaire ;

Début de séance : 6

*Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération*

Fin de séance : 6

M. Éric BRAIVE, Mme Véronique MAYEUR, titulaires ;

**Étaient absents excusés**

*Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine*

M. Romain COLAS, titulaire ;

*Représentant l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre*

Mme Nathalie LALLIER, titulaire.

La séance est ouverte ce lundi 17 avril 2023, à 12h18, par son président en exercice, M. Michel BISSON, après que le quorum a été constaté.

Il est procédé ensuite, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du comité syndical. Pierre BELL-LOCH est désigné à cette fonction qu'il accepte.

Le président appelle enfin les sujets inscrits à l'ordre du jour, comme suit :

**M. le Président :**

Bonjour à tous. Comme dans tout comité, nous passons à l'adoption du procès-verbal de la séance précédente qui s'est déroulée le 21 mars. Est-ce que cela appelle des remarques de votre part ? Je n'en vois pas.

Je le soumetts donc à votre approbation. Des abstentions ? (*Il n'y en a pas*) Des oppositions ? (*Il n'y en a pas*)

Je vous remercie.

Nous avons ensuite trois délibérations relatives au fonctionnement de nos instances et rendues nécessaires par la création de ce SMF.

**1- Création d'une commission d'appel d'offres (CAO) au sein du syndicat mixte fermé (SMF) et élection de ses membres titulaires et suppléants.**

Délibération n° DEL-2023/010

Rapporteur : Michel BISSON

**M. le Président :**

Je crois qu'il n'est pas forcément utile de nous appesantir sur la délibération en tant que telle.

*(Il est procédé au vote pour la création d'une commission d'appel d'offres)*

Pour l'élection, je vous propose que nous puissions la faire à main levée, sauf si quelqu'un demandait le vote à bulletin secret. *(Il n'y a pas de demande)*

Les candidats titulaires proposés sont :

- Jacky Bortoli ;
- Romain Colas ;
- Éric Braive ;
- Véronique Mayeur ;
- Pierre Bell-Lloch.

Les candidats suppléants proposés sont :

- François Durovray ;
- Nathalie Lallier.

Etant donné que nous sommes assez peu nombreux, les candidats reviennent très vite.

**M. Durovray :**

Je suis suppléant de Romain Colas ?

**M. le Président :**

Par exemple.

**M. Durovray :**

Il me semblait que l'on était suppléant de quelqu'un. Ce serait logique d'être suppléant du même représentant titulaire.

**M. le Président :**

Dans ce cas, il faudrait 5 suppléants pour les 5 titulaires et nous serions bien en peine.

**M. Durovray :**

On peut être suppléant de n'importe qui ?

**M. le Président :**

Oui.

**M. Cholley :**

Il faut avoir le quorum.

**M. le Président :**

Oui, mais très peu de commissions se réuniront dans un premier temps.

Il faut peut-être aussi dire que l'espoir, c'est d'aboutir à une conclusion de nos négociations avec Suez. Si nous arrivions à conclure, nous pourrions imaginer que Paris Saclay et le SIARCE souhaiteraient rentrer. Donc, ce que nous voyons ici nécessiterait inévitablement d'être revu.

Nous sommes donc sur une période temporaire qui ne doit pas appeler énormément d'organisation de CAO.

Pour cette première délibération, nous votons donc à main levée. Pas de demandes ? *(Il n'y en a pas)*

Une commission d'appel d'offres (CAO) est créée et instaurée au sein du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, pour la durée du mandat. Ladite CAO est composée comme suit :

- l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, en qualité de président, avec voix délibérative ;
- 5 membres titulaires et 2 membres suppléants, avec voix délibérative ;
- le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, avec voix consultative.

Peuvent également participer avec voix consultative des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Les délégués ci-dessous mentionnés sont élus membres de la commission d'appel d'offres (CAO) du SMF, après avoir constaté qu'une seule liste, appelée liste A et détaillée ci-dessous, a été déposée dans le cadre de ce scrutin, et étant entendu que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales susvisé, il a été décidé de ne pas procéder à l'élection des membres de la CAO au scrutin secret :

*S'agissant de la liste A :*

- Titulaires : M. Jacky BORTOLI, M. Romain COLAS, M. Éric BRAIVE, Mme Véronique MAYEUR, M. Pierre BELL-LLOCH,
- Suppléants : M. François DUROVRAY, Mme Line MAGNE ;

*En qualité de membres titulaires*

M. Jacky BORTOLI  
M. Romain COLAS  
M. Éric BRAIVE  
Mme Véronique MAYEUR  
M. Pierre BELL-LLOCH

*En qualité de membres suppléants*

M. François DUROVRAY  
Mme Line MAGNE

*Approuvé à l'unanimité.*

**2- Création d'une commission de délégation de service public (CDSP) au sein du syndicat mixte fermé (SMF) et élection de ses membres titulaires et suppléants.**

Délibération n° DEL-2023/011

Rapporteur : Michel BISSON

**M. le Président :**

Il nous faut là aussi approuver la création de cette CDSP rendue obligatoire.

*(Il est procédé aux opérations de vote)*

Là aussi, il nous faut quelques titulaires. La proposition est de ne pas changer une équipe qui a déjà gagné sur la délibération précédente et donc de la conforter.

**M. Braive :**

Véronique travaille. Elle est professeur donc si elle pouvait être enlevée, ce serait bien.

**Mme Mayeur :**

Effectivement je souhaite être enlevée.

**M. Durovray :**

Mais cela ne peut être que des membres titulaires et Pierre ne peut pas y être deux fois.

**M. le Président :**

Nous pouvons peut-être switcher titulaire et suppléant. Nous pouvons mettre Nathalie Lallier en titulaire et Véronique en suppléante.

En titulaires, il y aurait :

- Jacky Bortoli ;
- Romain Colas ;
- Éric Braive ;
- Nathalie Lallier ;
- Pierre Bell-Lloch.

En suppléants, il y aurait :

- François Durovray ;
- Véronique Mayeur.

Pas de demande de vote à bulletin secret ? *(Il n'y en a pas)*

Une commission de délégation de service public (CDSP) est créée et instaurée au sein du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, pour la durée du mandat. Cette CDSP est composée comme suit :

- l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, en qualité de président, avec voix délibérative ;
- 5 membres titulaires et 2 membres suppléants, avec voix délibérative ;
- le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, avec voix consultative.

Peuvent également participer avec voix consultative des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Les délégués ci-dessous mentionnés sont élus membres de la commission de délégation de service public (CDSP) du SMF, après avoir constaté qu'une seule liste, appelée liste A et détaillée ci-dessous, a été déposée dans le cadre de ce scrutin, et étant entendu qu'il a été décidé de ne pas procéder à l'élection des membres de la CDSP au scrutin secret :

*S'agissant de la liste A :*

- Titulaires : M. Jacky BORTOLI, M. Romain COLAS, M. Éric BRAIVE, Mme Nathalie LALLIER, M. Pierre BELL-LLOCH,
- Suppléants : M. François DUROVRAY, Mme Véronique MAYEUR ;

*En qualité de membres titulaires*

M. Jacky BORTOLI  
M. Romain COLAS  
M. Éric BRAIVE  
Mme Nathalie LALLIER  
M. Pierre BELL-LLOCH

*En qualité de membres suppléants*

M. François DUROVRAY  
Mme Véronique MAYEUR

*Approuvé à l'unanimité.*

**3- Création d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du syndicat mixte fermé et élection de ses membres.**

**Délibération n° DEL-2023/012**

Rapporteur : Michel BISSON

**M. le Président :**

Cette délibération traite de la création de la CCSPL avec des représentants de notre syndicat mixte, mais aussi des représentants associatifs.

Les représentants associatifs suivants sont fléchés, sous réserve qu'ils acceptent cette mission : la FNE (Fédération Nature Environnement) Grand Paris Sud qui est une association citoyenne environnementale que nous connaissons.

Il y a également la Coordination Eau Ile-de-France qui pourra nommer quelqu'un ou pas d'Eau Public Orge Essonne, l'UFC Que Choisir de manière à avoir la partie sociale et consommation et le CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie).

Ce sont donc deux associations environnementales et deux associations plutôt pour la parole des consommateurs et des habitants.

Nous proposons donc quatre membres titulaires puisqu'il y a quatre associations :

- Jacky Bortoli ;
- Pierre Bell-Lloch ;
- Nathalie Lallier ;
- Véronique Mayeur.

**Mme Mayeur :**

Je souhaite aussi passer mon tour.

Etant donné que nous ne sommes que deux femmes, cela va être compliqué de nous mettre systématiquement pour assurer la parité.

**M. le Président :**

Je n'ai pas nommé Romain Colas comme participant aux négociations. Cela nous permettra de le nommer à ma place en tant que Président de cette structure.

**M. Braive :**

Mets-moi en titulaire à la place de Véronique.

**M. Bortoli :**

Ceux qui sont en visio ne t'entendent pas et ne nous entendent pas. Cela m'a déjà été signalé la dernière fois.

**M. le Président :**

Effectivement, ils semblent ne pas nous entendre.

En titulaires, nous avons donc :

- Jacky Bortoli ;
- Pierre Bell-Lloch ;
- Nathalie Lallier ;
- Éric Braive.

Et le futur président sera Romain en attendant que tout cela soit rebelotté.

Puis les quatre associations :

- Fédération Nature Environnement Grand Paris Sud ;
- Coordination Eau Ile-de-France ;
- UFC Que Choisir ;
- Consommation Logement et Cadre de Vie.

Une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est créée et instaurée au sein du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien, pour la durée du présent mandat. Cette CCSPL est composée des membres comme suit :

- le président du comité syndical ou son représentant ;
- 4 délégués du comité syndical ;
- 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, tel que désigné ci-après.

La commission pourra, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales susvisé, de ne pas procéder à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux au scrutin secret Les délégués du comité syndical ci-dessous mentionnés sont déclarés élus membres de la CCSPL du SMF :

- MM. Éric BRAIVE, Pierre BELL-LLOCH, Mme Nathalie LALLIER, M. Jacky BORTOLI.

Les associations ci-après désignées sont déclarées membres de la CCSPL en leur qualité de représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux :

- la Fédération Nature environnement ;
- la Coordination eau Île-de-France ;
- l'association UFC Que choisir ;
- l'association Consommation logement cadre de vie (CLCV).

*Approuvé à l'unanimité.*

- 4- Adoption de la position du SMF ESF, dans le cadre du débat lancé par la Commission nationale du débat public (CNDP) et intitulé « L'eau potable en Île-de-France », sur le projet du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) visant à l'implantation de la technologie d'osmose inverse basse pression (OIBP) dans ses usines de Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise.**

**Délibération n° DEL-2023/013**

Rapporteur : Michel BISSON

**M. le Président :**

La quatrième délibération qui est proposée est une délibération relative à un sujet d'actualité. C'est la position de notre syndicat mixte dans le cadre du débat qui est lancé par la Commission Nationale du Débat Public que j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer -peut-être que certaines et certains d'entre vous aussi- débat qui s'appelle « L'eau potable en Ile-de-France » et qui doit traiter du projet du SEDIF qui vise à l'implantation de la technologie d'OIBP (Osmose Inverse Basse Pression) dans les usines de Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise.

C'est un dossier que nous connaissons hélas assez bien côté Grand Paris Sud parce que l'usine d'Arvigny, située sur la commune de Savigny-le-Temple, qui est propriété du SEDIF, devrait se voir doter de ce dispositif d'osmose inverse basse pression.

C'est une usine avec assez peu de production d'eau, mais qui devait servir de site expérimental au SEDIF. C'était il y a un an et demi ou deux ans maintenant. Nous avons donc engagé une démarche pour nous y opposer et nous avons été suivis par l'ensemble des partenaires ou des parties prenantes sur ce sujet-là, parties prenantes qui ont permis d'intégrer à la fois l'ensemble des maires de Seine-et-Marne, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Je crois que le Conseil Départemental de l'Essonne a aussi soutenu cette démarche. L'Agence de l'eau a également été très timorée pour le dire ainsi sur ce dispositif et les associations citoyennes de la même manière. Bref, il y avait une coalition absolument majoritaire et unanime sur le fait de rejeter ce qui a fait que le préfet n'a pas pris l'arrêté et donc que le projet s'est arrêté.

**Mme Mayeur :**

Il me semble que l'Agence de l'eau n'était pas timorée, mais qu'elle a dit non.

**M. Cholley :**

Non à la subvention.

**M. le Président :**

Oui, c'est ça.

Le sujet revient donc là, mais sous des formes beaucoup plus importantes parce qu'il s'agit des trois plus grosses usines du SEDIF qui se verraient installer ce dispositif d'OIBP, ce que nous contestons pour plusieurs éléments. D'abord, une dimension écologique marquée en termes de rejet de concentrats d'eau, en termes de consommation énergétique et en termes de consommation d'eau tout simplement. Il y a donc là un premier sujet.

Nous contestons aussi parce que les normes qui permettent tout simplement d'avoir la conformité, que ce soit à l'échelle européenne ou française, ne demandent absolument pas à être renforcées. Même si le dispositif a certainement des vertus, il ne correspond pas à une demande et ne correspondra peut-être jamais à une demande. En tous cas, est-ce la solution, sachant qu'il existe d'autres solutions pour lutter contre les perturbateurs endocriniens ?

Le troisième élément, c'est le coût d'une opération comme celle-là qui est évidemment extrêmement important, qui serait reporté sur l'usager et qui doublerait quasiment le coût de l'eau pour sa partie production.

Enfin, le quatrième élément, qui est certainement le plus important pour nous, c'est que si le SEDIF installe un dispositif de cette nature-là sur la partie qu'il gère, c'est-à-dire entre un tiers et moitié de la Région Ile-de-France, il obligerait inmanquablement les autres opérateurs à suivre pour des raisons de sécurisation de la production d'eau. Quand l'un des opérateurs peut être défaillant sur l'une de ces usines, pouvoir se reporter sur l'opérateur producteur à côté. Pour le coup, il y aurait des eaux produites de manières très différenciées.

Ce qui est demandé là, c'est tout simplement d'avoir une gouvernance à l'échelle de l'Ile-de-France, ce qui permettrait d'échanger préalablement sur des sujets comme ceux-là avant que l'un des opérateurs, quel qu'il soit, impose à d'autres opérateurs une technologie que les autres ne souhaiteraient pas forcément.

Donc, raison écologique bien sûr, raison sociale puisque cela renchérit le coût de l'eau, mais aussi une raison de gouvernance avec pourquoi pas des discussions collectives sur les bienfaits de l'OIBP. On peut le faire, mais il faut qu'il y ait cette instance-là et qu'un opérateur producteur d'eau ne puisse prendre une décision technologique comme celle-ci sans en avoir *a minima* discuté ou, en tous cas, avoir l'aval de l'ensemble des autres opérateurs, c'est-à-dire que toutes les conséquences sur les autres opérateurs et donc les autres usagers, donc plus la moitié de l'Ile-de-France, souhaitent travailler préalablement.

Nous avons une délibération sur laquelle nous pouvons d'ores et déjà apporter une première modification, c'est ce que François m'a dit en aparté. Sur la deuxième page de la délibération, il est dit : « Le Syndicat Mixte Eau du Sud Francilien prend la mesure, considère que la pertinence ». Sur le troisième alinéa, il est écrit : « Regrette que le SEDIF n'ait pas cherché à coopérer avec les autres acteurs. » Ce que nous pouvons dire de manière plus positive, c'est : « Demande que le SEDIF coopère avec les autres acteurs. »

Comme la décision n'est pas prise parce qu'elle fait l'objet du débat public que j'évoquais, autant les solliciter pour pouvoir échanger avec eux, ce que nous avons déjà fait du reste.

Cette délibération arrive à point nommé parce que la première grande réunion du débat public aura lieu jeudi à 18 heures sur une péniche au quai de Bercy. Il est donc important que nous puissions collectivement faire entendre notre voix dans le cadre de ce débat public. Personnellement, j'y serai. Je sais qu'Éric souhaite aussi y aller.

**M. Braive :**

Je vais essayer.



**M. le Président :**

Peut-être Éric donc. Immanquablement Jacky y sera aussi.

En tout cas, cela me permettrait de porter la parole du Syndicat Mixte Fermé, ce qui donnerait encore plus de puissance à notre position.

Pour l'explicitier, vous avez aussi un communiqué de presse qui a vocation à reprendre la position sous des termes plus concis.

**M. Braive :**

Il faut que nous arrivions à verser cette motion au dossier de l'enquête publique. Chez toi, Pierre, dans l'EPT, il n'y a pas des communes qui sont adhérentes de ce côté-là et qui pourraient verser cette motion à l'enquête publique ? Parce que notre problème, c'est que nous ne pouvons pas en tant que syndicat puisque nous ne sommes pas concernés par cette enquête publique.

**M. Bell-Lloch :**

Tout le monde peut intervenir dans le débat public. Il faut mettre en place un cahier d'acteurs de façon à pouvoir participer à la discussion. La Régie [publique de l'eau] des 9 [communes de Seine-Bièvre] l'a fait. Je ne sais pas si l'autre a déjà mis en place un cahier d'acteurs pour participer au débat. Et nous avons déjà rencontré la Commission Nationale du Débat Public, même avant le début, et nous lui avons fait passer nos avis.

**M. Braive :**

Je suis tout à fait d'accord sur le fond. Dans la motion, il faudrait peut-être souligner le fait que nous ne sommes pas contre le traitement de l'eau pour la rendre potable. Nous savons qu'il y aura sans doute des choses qui vont bouger dans le futur, mais l'osmose inverse est un vrai problème écologique, économique et autre. Ce n'est surtout pas vers cela qu'il faut aller.

Il faudrait peut-être bien montrer que nous ne sommes pas totalement déconnectés de la réalité des choses. Nous savons qu'il doit y avoir traitement de l'eau potable. Nous savons qu'il y aura d'autres types de traitement dans les années à venir parce qu'on va trouver telle ou telle chose, mais l'osmose inverse est un vrai problème à la fois écologique et économique. En tout cas, ce n'est pas la bonne solution. La bonne solution, c'est un mixte un peu comme dans l'énergie : la ressource en amont et une concertation sur les questions de traitement d'eau potable et des normes.

Si nous pouvions verser cela au dossier, ce serait parfait.

**M. Bortoli :**

L'exercice est compliqué parce qu'André Santini a lancé tout seul son opération sachant que cela allait impacter la totalité de la région parisienne. C'est ce que nous lui avons fait remarquer concernant Arvigny et il a pu se replier, mais là, c'est plus compliqué pour lui de se replier parce que les choses sont avancées puisque c'est compris dans le marché qu'il a lancé et pour lequel Véolia a été retenu.

Mais ce qui est en train de se produire avec les métabolites de chlorothalonil, c'est autre chose, c'est-à-dire que dans la dernière conférence de presse qu'André Santini a faite, il a utilisé ce qui vient de sortir partout dans la presse pour dire qu'il avait raison.

J'attire l'attention sur une chose et cela renvoie à la modification demandée par François dans la délibération. On peut demander la concertation un peu plus fortement avec Dédé Santini. Je ne personnalise pas, mais c'est lui le patron. L'ensemble des délégués du SEDIF sont engagés sur ce dossier. Je ne personnalise pas, mais si c'est pour travailler avec lui sur comment faire pour appliquer l'osmose inverse, c'est valider l'osmose inverse.

Il y a une lettre adressée au préfet du 14 avril de la part de Dan Lert dans laquelle il explique qu'il n'y a pas de problème de métabolites sur les eaux de la vanne parce qu'il y a un travail qui se fait avec les agriculteurs.

Je rebondis sur ce que tu as dit, à savoir que ce ne sont pas les usines qu'il faut traiter, mais la source de la pollution et la source de la pollution est dans le fait que les pouvoirs publics n'ont pas réagi comme il fallait en laissant faire la pollution des sols dans notre département et en ne travaillant pas avec les agriculteurs comme le fait Eau de Paris sur une autre pratique agricole.

Donc, si Dédé filtre à la sortie, il n'y a pas de raison que l'on ne continue pas de polluer la terre puisqu'il filtre. Il n'y a aucune raison ! Et c'est là que l'on met la machine à l'envers. C'est quoi la machine à l'envers ? Ce n'est pas d'ajouter des étages de traitements sur les usines pour filtrer ce qu'on ne veut pas voir dans le sous-sol, mais c'est de traiter le sous-sol.

C'est comme cela que nous avons refusé Arvigny, mais André Santini ne veut rien entendre. À l'intérieur du SEDIF, il y a des collègues qui commencent à l'entendre, mais il y a une difficulté. C'est un vieux copain Dédé. Je ne personnalise pas, mais quand on atteint 80 ans, j'ai bien conscience que l'on puisse un peu perdre les pédales.

Mais ça, c'est plus grave que tout parce que Dan Lert explique au préfet dans sa lettre du 14 que c'est aussi lié à un désengagement de l'État sur ces questions et, dans le cas présent, je crains que l'idée de dire qu'il faut qu'il nous associe... Ma question est : nous associer à quoi ?

Je pense qu'il faut que nous obtenions, non pas le retrait, mais une suspension de ce dossier le temps que l'on se mette tous en ligne avec des syndicats comme Aquavest parce que le Président d'Aquavest est un peu sur la même position.

Avec Philippe, j'ai rencontré le Président du Conseil Départemental des Yvelines.

**M. Durovray :**

Je ne voyais pas où tu voulais en venir.

**M. Bortoli :**

Je voulais en venir au fait que pour 4,5 millions d'habitants sur 12 millions, il ne peut pas y avoir un syndicat qui prenne une décision qui va impacter la totalité de l'Île-de-France.

**M. Durovray :**

J'attendais ton amendement, si le Président m'y autorise. Ton amendement à mon amendement. En fait, il ne faut pas personnaliser le SEDIF.

**M. Bortoli :**

Je vous laisse décider.

**M. Durovray :**

Dans le troisième alinéa, il faut que l'on demande une stratégie commune d'alimentation sans s'adresser directement au SEDIF, mais en indiquant que le réseau est interconnecté et que, par conséquent, il est...

**M. Bortoli :**

C'est ce que nous avons mis dans notre refus d'Arvigny.

**M. Braive :**

Encore une fois, je suis d'accord sur le fait de travailler la ressource en amont, mais il faut aussi que l'on soit bien conscient qu'il faut de toute façon traiter l'eau et qu'il y a de nouvelles pollutions. Par exemple, les PFAS -ce sont de nouvelles données- issus des casseroles en téflon que l'on utilise pour la plupart d'entre nous. Il y a de nouveaux éléments.

Notre position, c'est que l'osmose inverse, ce n'est pas cela. Nous sommes contre ce type de traitements pour tout un tas de raisons, mais nous ne sommes pas contre le fait de travailler à l'avenir pour régler un certain nombre de polluants qui émergent aujourd'hui. Je n'avais jamais entendu parler de l'histoire de ce traitement dit traitement Tefal. Il ne faut donc pas laisser croire que le traitement naturel des terres et le travail avec les agriculteurs suffiront. Nous savons de toute façon qu'il y a de la pollution aujourd'hui et qu'il doit y avoir des traitements, mais pas l'osmose inverse.

Effectivement, il faut sans doute expliquer que 4 millions d'habitants ne peuvent pas imposer leur loi à 12 millions d'habitants. Ce n'est pas possible. Je n'avais pas vu cela, mais il est vrai que l'interconnexion des réseaux pose aussi...

**M. Bell-Lloch :**

Je me félicite de ce qui est proposé, mais pour donner un état des lieux, c'est pareil chez nous. Nous avons des villes adhérentes au SEDIF. Je ne sais pas si vous en avez beaucoup dans la Communauté d'agglomération. C'est donc un débat qui est compliqué puisque nous avons des maires adhérents et partisans de l'OIBP sur notre territoire et je pense que ce sont eux qu'il faut convaincre en premier parce que ce sont eux qui mettront fin à la machine qui a été lancée par Dédé, comme tu l'appelles !

En gros, nous avons un vrai problème coût/bénéfice, c'est-à-dire que cette nouvelle façon de traiter l'eau coûte une fortune et je ne sais pas si les bénéfices sont indispensables à la fin.

Derrière, c'est l'usine de Choisy-le-Roi qui est concernée. Pour vous donner une idée, cela veut dire que de grandes liaisons électriques vont traverser la ville. Je crois qu'ils ont prévu quelque chose comme 60 millions d'euros de chantiers sur la ville. C'est incroyable qu'un seul opérateur puisse décider d'autant de mouvements sur nos communes sans que nous ne puissions, à aucun moment, dire ce que nous en pensons.

Un cahier d'acteurs a donc été mis en place.

Après, je partage tout ce qui est dit. Nous sommes sur un non-sens historique. On ne travaille plus sur de grosses industries qui traitent les conséquences de l'activité humaine, mais on travaille plus à réduire l'impact de notre activité et là, on n'est pas du tout dans cet état d'esprit là.

Juste pour avoir une idée, avec la somme qui est mise là -on a partagé ces sujets avec M. Cholley- on pourrait rendre baignable l'eau en Seine sur nos communes. À un moment, je vais donc leur demander quelle est leur priorité. Est-ce rendre de l'eau hyper pure que vous êtes obligés de rendre moins pure à la sortie de l'usine ou est-ce de faire en sorte que l'eau de l'environnement soit de meilleure qualité ?

Je suis content que l'on ait cela. Nous aussi, nous allons monter, mais je crois qu'il faut que l'on ait une action en direction de nos collègues qui sont dans le syndicat pour qu'ils comprennent que la décision qui va être prise, c'est quand même une catastrophe pour nous économiquement. C'est ce que tu as dit tout à l'heure.

**M. le Président :**

D'accord nous modifions le troisième alinéa en demandant une stratégie commune d'alimentation à l'échelle de l'Ile-de-France des usagers du réseau interconnecté.

En gros, on retrouve ce que Jacky disait sur le dernier alinéa avec la mise en place d'une gouvernance territoriale dans laquelle l'État doit prendre toute sa part.

**M. Durovray :**

*A minima*, il ne faut pas citer le SEDIF.

**M. Bortoli :**

Je suis d'accord avec cela, mais j'utilise des mots pour que chacun prenne bien conscience.

Je donne un exemple. J'entends qu'il ne suffira peut-être pas que les agriculteurs n'utilisent plus de produits phytosanitaires. Je suis d'accord parce que la question de ce que l'on trouve dans les nappes phréatiques ne concerne pas seulement l'eau potable. Cela concerne toutes les activités humaines et animales.

Donc, si l'on dote l'Île-de-France d'une capacité à filtrer juste l'eau potable, cela veut dire que tout le reste pourra rester pollué. C'est là que vous avez un problème à Cœur d'Essonne dans ce que vous dites car il n'y a pas que l'eau potable.

**M. Braive :**

Ce que je dis, c'est assez simple. D'abord, nous sommes bien conscients que nos nappes sont aujourd'hui polluées par des facteurs X, Y, Z, etc. Nous sommes aussi conscients qu'il doit y avoir du traitement de l'eau. Il faut notamment travailler sur des polluants que l'on découvre petit à petit comme celui de Tefal en est un.

Finalement, nous voulons marcher sur nos deux jambes, à la fois sur limiter en amont la pollution, qu'elle soit agricole, industrielle, etc., et donc avoir une action politique extrêmement forte en accompagnant nos agriculteurs pour qu'ils soient moins dépendant de la chimie et autres. C'est ce que nous faisons avec notre programme Sésame, avec nos petits gars. Mais c'est aussi dire que l'on doit bien évidemment améliorer le traitement et anticiper de futures pollutions, même si nous souhaitons qu'il y en ait de moins en moins, mais ce n'est pas parce que nous aurons signé une motion que les nappes ne seront plus polluées demain matin. Nous savons qu'elles sont polluées et qu'il faut des traitements. Nous savons qu'il faut travailler sur la moindre pollution de ces nappes, les industries, l'agriculture, etc. Mais l'osmose inverse n'est pas la solution, ni écologique, ni économique, ni physique.

**M. Durovray :**

Cela fait quoi en deux lignes ?

**M. Braive :**

On va l'intégrer en deux lignes.

**M. Bortoli :**

François a raison, il ne veut pas donner de blanc-seing.

**M. Braive :**

Je suis d'accord avec toi.

Conscient qu'il faut traiter l'eau et les pollutions des nappes phréatiques, mais volontariste sur le fait de prévenir ou réduire en amont les pollutions industrielles et agricoles.

**M. Durovray :**

Soit c'est un « considérant », soit c'est un « dit que ».

**M. Braive :**

On dit à la fois que nous sommes conscients qu'elles sont polluées et qu'il faut travailler sur le traitement de l'eau et que nous avons une volonté politique forte de diminuer les pollutions industrielles et agricoles. On réaffirme la volonté.

**M. Durovray :**

Oui, nous réaffirmons la nécessité de réduire au maximum les pollutions en amont, ce qui n'est pas exclusif de la nécessité de traiter en aval.

**M. Braive :**

C'est un mixte. C'est comme dans l'énergie où c'est un mixte énergétique. Là, c'est un mixte de traitements à la fois écologiques et techniques.

**Mme Mayeur :**

Il me semble que c'est indiqué dans l'un des considérants : « Considérant la volonté du SMF de préserver la ressource en eau en priorité privilégiant une démarche systématiquement préventive plutôt que curative de traitement toujours plus poussé. » C'est indiqué dans les considérants.

**M. Braive :**

C'est le premier volet.

**Mme Mayeur :**

Oui, tout à fait.

**M. Braive :**

Et la deuxième jambe, c'est que nous sommes bien conscients qu'il doit y avoir un traitement de l'eau et que nous devons travailler sur les anticipations des pollutions à venir, dont le FFS.

Mais comment tu travailles aujourd'hui sur cette pollution qui vient d'apparaître ?

**M. Rio :**

Y a-t-il une usine Téfal ou Seb ?

**M. Braive :**

Non, mais il y a une cartographie qui est sortie avec des éléments de pollution un peu partout en France.

**Mme Mayeur :**

J'ai essayé de trouver cette cartographie et elle n'est pas sortie de manière très précise.

**M. Braive :**

Il n'y a pas que là où il y a des usines Téfal. Entre autres, cela existe, mais il y a aussi les militaires qui utilisaient cela et les trucs incendie, par exemple. Nous avons identifié quelques éléments, enfin sur la cartographie parce que ce n'est pas nous qui l'avons faite.

*(La séance est suspendue quelques minutes)*

**M. Derain :**

La cartographie a été publiée dans le journal « Le Monde ». Elle est effectivement plutôt précise avec les sources de pollution.

**M. Braive :**

Ils mettent « divers et variés ». Par exemple, les emballages des cuisines industrielles sont *a priori* porteurs de cela.

**M. Derain :**

*Les per- et polyfluoroalkylés (PFAS) sont détectés à travers toute l'Europe. Des taux sont détectés dans le milieu naturel. Après, sur l'eau qui est traitée et bue par les concitoyens, il y en a, mais dans des limites qui sont a priori en dessous des normes.*

**M. Braive :**

Tu as lu le même article que moi. À la fin, ils expliquent, parce que c'est quelque chose qu'ils découvrent, qu'ils n'ont pas d'outils et de norme sur ce type de pollutions. C'est pour cela que je dis qu'il faut être sur deux jambes et continuer d'évoluer techniquement sur la façon d'analyser et de traiter l'eau. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent que l'on ne la traitera plus jamais. Je n'y crois pas ou alors nous serons morts.

Il faut donc que nous marchions sur nos deux jambes. En amont, il faut vraiment réduire les questions de pollutions industrielles et agricoles et travailler avec les agriculteurs et les industriels dans ce sens. Il faut aussi affirmer nous ne sommes pas des anti-traitements d'eau pour le moment puisqu'il faut de toute façon la traiter.

Sur le PFAS, ils expliquent qu'ils n'ont ni les normes ni la technologie. Ils les ont identifiées, mais ils ne savent pas comment faire pour l'instant. Peut-être qu'il y aura un autre truc dans 10 ans et que nous serons dans la même situation, sans doute même d'ailleurs.

**M. Bortoli :**

Je regrette, mais nous sommes sous la pression de ce qui a été publié il y a trois semaines sur les métabolites. Luc Allard nous a adressé un document ce matin. C'est zéro sur la région parisienne. Il n'y en a pas.

Excuse-moi. Je ne suis pas en train de dire qu'il a raison, mais que c'est très controversé. Seulement, qu'est-ce que demande Dan Lert ? Il demande ce que tu dis, c'est-à-dire que l'on se mette autour de la table et que l'on mette les moyens à l'Agence de l'eau comme à l'ARS et je ne sais plus comment s'appelle cet organisme sur la santé.

**M. Braive :**

L'État doit mettre les moyens sur cette question-là.

**M. Bortoli :**

Bien entendu. Parce que là, il y a de la manipulation.

**M. le Président :**

La phrase synthèse qui peut peut-être embarquer l'ensemble des échanges que nous venons d'avoir pourrait être la suivante, on la rajouterait dans le Syndicat Mixte Eau du Sud Francilien avant les six alinéas de manière à lui donner l'importance et la puissance qui va bien : « Affirme la nécessité de réduire les pollutions en amont tout en travaillant sur les filières de traitement pour anticiper les problématiques des polluants émergents et faire évoluer les normes. » En effet, il faut toujours être en adéquation avec les normes.

Après, pour reprendre ce que disait Jacky à l'instant, il est vrai que l'écho relatif aux métabolites, avec le nom impossible à prononcer, a généré une communication de la part du SEDIF disant que l'osmose inverse était nécessaire. Du coup, c'est aussi contre cela qu'il nous faut militer.

Jacky citait Dan Lert qui est intervenu et qui a écrit un courrier. Pour ma part, j'ai transmis une tribune pour détricoter le lien entre les deux éléments, qui paraîtra peut-être dans les jours qui viennent et qui s'appuie sur ce que l'on se dit là, en l'occurrence par rapport à l'OIBP.

*(Il est procédé aux opérations de vote)*

**M. le Président :**

Nous pensons que nous aurions pu décortiquer la proposition de Suez lors de cette séance, mais elle arrivera hélas avec quelques jours de retard puisqu'elle nous arrivera vendredi matin. Ils vont nous remettre l'offre vendredi 21 avril. En fonction de la nature de cette offre, nous la partagerons très rapidement et nous organiserons un point collectif pour ajuster notre réponse, si vous en êtes d'accord.

**M. Durovray :**

Nous avons une date ?

*(La séance est suspendue quelques minutes)*

**M. Derain :**

*Non. Cela aurait dû être vendredi dernier, donc nous voulions faire cela aujourd'hui. Nous allons donc reprendre des dates au mois de mai de façon à faire une séance collective suite à la remise des offres et leur analyse pour avoir un temps d'échanges qu'il faudra de toute façon avant de revoir Suez. Cela permettra de décortiquer ce qu'ils nous ont proposé.*

*Le prochain Comité syndical se tiendra aux alentours de début juin. Il n'y a pas d'urgence à passer des délibérations avant. Donc, entre aujourd'hui et début juin, prochaine séance du Comité syndical, nous organiserons un moment pour la question des offres en tant que telles.*

**M. Durovray :**

Nous pourrions peut-être faire une visio conférence ? Comment vont-ils présenter les choses ?

**M. Braive :**

Ils te l'envoient ou ils se déplacent ?

**M. le Président :**

Laurent Carrot, le nouveau directeur qui remplace M. Pellegrini, et leur juriste viendront.

**M. Derain :**

*Et le Directeur des investissements.*

*De notre côté, ce sera la configuration habituelle : l'équipe de négociation, c'est-à-dire Michel Bisson...*

**M. Durovray :**

Sous quelle forme est prévu le retour ?

**M. Derain :**

*À l'égard du collectif ?*

**M. Durovray :**

Non, vis-à-vis de Suez. Ce n'est pas déterminé pour l'instant ?

**M. Derain :**

*Non.*

**M. Durovray :**

Je vais poser une question à Michel. À un moment, je pense que tu auras besoin de nos réactions par rapport au projet pour pouvoir travailler et construire notre contre-proposition. Donc, est-ce qu'il n'y a pas besoin d'une réaction à chaud quitte à ce que nous fassions une visio de 15-20 minutes pour que l'on réagisse ou est-ce que vous vous construisez quelque chose qui sera soumis au débat derrière ?

**M. Bortoli :**

Ce sera en septembre.

**M. Durovray :**

Vous allez avoir la proposition le 21 avril. J'imagine que vous allez l'analyser et la travailler.

**M. Derain :**

*Nous pouvons organiser une séance de restitution à chaud en direct vendredi.*

**M. Braive :**

Vous en prenez connaissance, vous nous l'envoyez et nous nous l'approprions parce que j'imagine que ce ne sera pas une proposition d'une page. Donc, laissez-nous le temps d'y réfléchir. Ils feront certainement leur présentation et nous pourrions peut-être effectivement voir ensuite pour une séance de travail.

**M. le Président :**

Nous vous l'enverrons, mais il faudra préalablement qu'il y ait une analyse de l'offre et nous nous reverrons lorsque l'analyse sera réalisée.



**M. Derain :**

*Donc, au mois de mai.*

**M. Braive :**

À quelle date ?

**M. le Président :**

Si vous avez vos agendas, nous pouvons fixer une date. Il faut que ce soit la semaine du 8 mai.

**M. Derain :**

*Le 9 mai à 18 heures ou le 12 mai à 12 heures ?*

**(Les membres conviennent d'une date)**

**M. le Président :**

Je vous propose donc de retenir la date du 11 mai à 8 heures 30 en visio.

Merci à tous pour votre participation.

Le projet d'avis du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien (ESF) par rapport au projet du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) d'implantation de la technologie d'osmose inverse basse pression dans ses usines de Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise est approuvé.

Il est souhaité la mise en place d'une gouvernance territoriale de l'alimentation et de la sécurisation en eau, dans laquelle l'État doit prendre toute sa part, au regard des enjeux du réchauffement climatique et de la biodiversité, des capacités contraintes en énergie, des priorités à accorder à la protection des ressources en eau, objectifs assignés par le Président de la République dans son plan d'action du 30 mars 2023.

Il est demandé que la Commission nationale du débat public (CNDP) organise des réunions publiques sur l'ensemble du territoire francilien dans le cadre d'un débat dont l'intitulé mentionne cette échelle territoriale.

*Approuvé à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce lundi 17 avril 2023, à 13 heures.

*Le Président,*

**Michel Bisson**

